

cette affaire donna sa démission de secrétaire de plus pour régulariser une situation irrégulière (dans laquelle il se trouvait depuis et avant sa nomination de membre du Comité et ce à l'issue du Comité) se fit inscrire au Club et paya sa cotisation et droit d'entrée.

Ensuite après quelques critiques plus ou moins justifiées, quitta la salle de séance.

Pourtant en l'espèce le Président, n'avait fait que d'user de son droit, en ouvrant toute la correspondance qui venait de lui être remise.

D'autre part sa tenue était d'ordre purement collective, intéressant l'ensemble du Comité.

De sa lecture le Comité a pu en constater le caractère tentancieux, aussi sur proposition de M. Dupont. le Comité charge son Président de rédiger immédiatement une lettre à adresser sous pli recommandé à M. Motzner qui en est d'ailleurs l'auteur, du moins le signataire, lequel est prié de bien vouloir venir à la réunion de Comité du 17 courant, afin de donner toutes explications sur les termes de cette lettre.

D'autre part M. Amy demande d'être relevé de ses fonctions de membre du Comité, ainsi que M. Neel, le Comité s'il en prend acte ne peut que regretter ces gestes collectifs sur lesquels il est inutile de s'étendre.

Poursuivant son ordre du jour le Comité décide de faire confettionner une bannière à fixer 15 des Deux-Villes à Mézières. M. Froissard se charge de faire le nécessaire.

Prix. Une lettre circulaire est adressée aux commerçants sollicités en y joignant une carte d'invitation pour Harry Behal.

Réunion le 17 courant pour dernière réunion au point.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h45.

Le Président

Le Secrétaire

[Signature]

[Signature]

Reunion de Comité du 17 juillet 1934
- Procès Verbal.

Stans présents M. M. Carl Tchuk. Massonmard.
Fraisart. Dupont. Paris. Baltazar. Evine Sel
Neel.

Examen Palatin.

La séance est ouverte à 21^h le Président donne
lecture du PV de la dernière réunion, lequel est adopté
sans observation.

M. Neel, ayant pu constater que le Comité était
victime d'une cabale montée chez M. Domon M.
et dont il est l'inspirateur, informe le Comité
qu'il reste secrétaire de ces actes, et qu'il retire
sa démission, le Président le remercie de ce geste.

Il informe aussi le Comité, que M. Metyner
n'a pas répondu, et ne se présente pas au
Comité il y a donc carence de sa part. ce qui
mériterait qu'il n'est, en l'absence qu'un
comparue.

Arrest de Belval. toutes dernières dispositions
ont prises, et n'y a plus qu'à compter sur le bon
temps les engagements sont assez nombreux.
quelques professionnels peuvent rehausser le
lot des indépendants dont quelques uns sont
capables de se maintenir en bonne place.

M. M. Arn et Gauthier, qui sont dans la
salle de débat, font connaître qu'ils désirent
offrir leurs services pour assurer une fonction
quelconque.

Le Comité les nomme Commissaires
Général de l'épave, mission qui consiste
à diriger tous les commissaires dans l'accomplissement
de leur tâche.

~~Après avoir~~ Le Comité prend à l'unanimité
la décision suivante, devant les attaques injustifiées
dont il est l'objet, de démissionner avec son épave
de Harcor Belval. le Président prendra toutes
dispositions utiles pour convoquer les Membres au
Assemblée Générale extraordinaire pour le 10 Août 1934.

Le Président

H. Lamy

Le Secrétaire

H. Baltazar

Réunion de Comité du 7 Août 1930
- Procès-Verbal -

Étaient présents: M. Bar. Chull. Massonant.
Paris. Ballazart. Léone Felix. Froissart. Valentin
Dupont

Excuse: neel.

Le Président déclare la séance ouverte, et la parole
est au secrétaire pour lecture du P.V. de la dernière réunion
lequel est adopté sans observation et l'on passe à l'ordre
du jour.

Assemblée Générale Statutaire Extraordinaire

Le Président informe le Comité que les 300 membres
du Club ont été convoqués, il faut espérer que si le
temps le permet les adhérents seront nombreux.

Le Comité est bien d'accord et manifeste pour une
démmission collective, de plus aucun ne sera candidat
dans le nouveau Comité: adopté

Après formation du Bureau, et la séance
ouverte, le Président fera un exposé de la
situation morale.

Le trésorier en fera de même pour le rapport
financier.

Sur ce sujet le Président en fera la commentation
il informera les Membres présents des manœuvres
étranges, à l'instigation de M. Nomon M. Am. de
Gautier, à M. H. Hall. pour désagréger le
Comité de l'U. M. B. dont il voudrait faire une
succursale de Moto Hall.

Il est nécessaire, que les adhérents soient
au courant, et sachent: quelles sont les armes
que l'on emploie à Moto Hall, la calomnie
et la diffamation.

Il est donné lecture de la correspondance et
l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à
22h.

Le Président

Le Secrétaire

[Signature]

[Signature]

Assemblée Générale.

10. Août 1930

Procès Verbal.

Étaient présents:

M. M. Cart Président, Chull Vice Président
Massonnaud. Trésorier. Membres,
Fréssart, Secrétaire M. M. Baltazard, Felix
Liance, Dupont. Paris.

Commissaire aux comptes. M. M. Laurent

A 9. H. très précises, le Président déclare la
séance ouverte,

Seuls sont présents dans la salle.
M. Muller, Simon, Lebas.

A 9. H. $\frac{1}{4}$ le quorum n'étant pas atteint
le Président déclare la séance levée.

Le Comité en son ensemble décide, de
rester en fonction (momentanément) et ce à
titre conservatoire, dans le but d'éviter, ou de
prévenir certaines manœuvres, pouvant
activer la disparition de l'U. M. A.

Le Comité dans une réunion ultérieure
prendra toutes mesures appropriées à la
situation, tant au point de vue administratif
que financier.

Le Président

Laurent

Le Secrétaire

Baltazard

Reunion de Comité du 31 Janvier 1932.

Procès-Verbal, de dissolution du Comité

Étaient présents.

M. H. Carré. Président. Dupont. Vice Président
Massonnaud. Secrétaire. Chullat. Vice Secrétaire. Canivet.
Elias. Fila. Secrétaire. Balazard H. Secrétaire. Paris.

Commissaires aux comptes M. L. Munié. Secrétaire

Le Président déclare la séance ouverte, et la parole est donnée au Secrétaire pour lecture de l'ordre du jour de la dernière réunion, qui est adoptée sans observation; et l'on passe à l'ordre du jour ainsi établi.

Dissolution du Comité et de l'U. F. M. une assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet et conformément à l'art. des Statuts.

À ce moment suivant la jurisprudence il sera fait application de l'art. des Statuts concernant la dissolution.

Le Président demande, si l'assemblée du Comité est bien d'accord pour prendre cette mesure définitive.

Sur cette question délicate, notre collègue Dupont et Massonnaud, s'expriment la parole, le premier estimant, qu'il vaudrait mieux passer l'éponge, ne se débarrassant définitivement des mauvais éléments, que le Comité compte suffisamment de bons éléments, capable de continuer d'assurer la vitalité du Club. Et se nous conformer aux décisions prises au cours de l'Assemblée Générale du 10 Août 1930.

M. Massonnaud. indique que si l'année 1931 a été une année creuse, tant au point de vue sportif, que financier, puisqu'il nous avons malgré tout envisagé l'établissement d'un calendrier sportif pour 1932. nous aurions peut-être là, une occasion de nous remettre à flot.

Le Président demande, aux membres du Comité ce qu'ils pensent des suggestions de nos

colleagues. M^{rs}. Dufour et Massonnet, quant à leur réserve ion point de vue; l'ensemble du Comité est d'avis de ne pas donner suite à la décision de dissolution que le peu de nos adhérents en serait favorisé.

Le Président présente ses observations, et déclare que depuis 1922. s'il a assuré, soit comme Vice Président, ou comme Président, la marche du Club, et surtout dans les moments critiques, il ne peut oublier certaines attaques et qu'il est regrettable, qu'il ne fut trouvé des membres du Comité, pour lui s'y rallier, lors qu'eux mêmes n'étaient pas exempts de critiques, parcequ'ils ne remplissaient pas la tâche à eux confiée.

Ainsi pour l'année 1931 les cotisations ne furent pas recouvrées, le trésorier a donc fait preuve de négligence, et indirectement a fait le jeu de nos adversaires, car le point névralgique pour nous, et pour la vitalité du Club, c'est la cote financière qui doit être le moins négligée.

Il se sent bien épuisé. se veut bien encore assumer à nouveau cette charge, quoiqu'il ne demande pas mieux de réassigner ses fonctions à un collègue plus jeune.

Le trésorier M. Massonnet se a en concerne les critiques énoncées par le Président à sa gestion (1931) estime qu'il ne croyait pas devoir faire recouvrer les cotisations, puisqu'il s'agit de l'apportait aucune preuve de sa vitalité.

Le Comité en son ensemble estime qu'il ne faut pas, vu les circonstances reculer xix us. Notre discussion et tendre à nouveau notre action vers la prospérité de l'U. M. A. et décide en conséquence de ne pas donner suite au projet de dissolution de l'U. M. A.

Le Président se rallie à ce point de vue et remercie ses collègues de bien vouloir encore, en des circonstances aussi difficiles l'assurer de leur actif concours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23.45.

Le Président

Le Secrétaire

J. Lacey

A. Massonnet

Procès Verbal de la réunion de Comité
du 9 Mars 1932.

Présents: M. M. Carl. Schull, Dupont, Manomand, Ebas, Ebas, Baltazar, Paris, Canine, Jaquot.

Le Président déclare la séance ouverte, et l'on passe à l'ordre du jour, la parole est au secrétaire, pour lecture du Procès Verbal de la dernière réunion laquelle est adoptée sans observations.

Le Président demande au Comité de bien vouloir dès aujourd'hui prendre les dispositions nécessaires, en vue d'établir en détail le programme de nos travins. Circuit de régularité. Course de Côte de St Laurent. adhésions.

Il demande au Trésorier, quels résultats obtenus, quant aux recouvrements des cotisations (Membres actifs et honoraires). celles-ci, restent difficilement en raison de l'indécision des adhérents quant à la cession de l'APL et par conséquent de l'ASP, malgré cela, le Comité estime que nous ferons notre première épreuve de la saison, avec le minimum de frais, ce qui nous permettra de prouver la vitalité du Club.

A ce sujet le Président, présente ses observations quant au Circuit des Trévins, nous n'avons pas l'argent ou peu en caisse, et il ne faut pas oublier que l'épreuve du Circuit, n'étant pas formée, et par conséquent, non payable dans le seul spectacle qui ne permet aucun recette.

Par conséquent, à soy avis, puisque aucun recette n'est susceptible de couvrir les dépenses, sous réserve que M. M. les marchands de motos, qui y sont très intéressés nous prêtent leur concours, il y aurait lieu d'y renoncer, et de nous rabattre suivant les circonstances qui sont plus favorables, sur nos deux épreuves (payantes) St Laurent. et Belval.

Le Comité après discussion, se range à cet avis prudent, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20^h 00.

Le Président

Le Secrétaire

Handwritten signature: H. Carl

Handwritten signature: A. Baltazar

Procès Verbal de la réunion de la commission
du 29 mai 1932.

Étaient présents M. M. Carh. Dupont, Elias, Félix Leonce
Canivet, Baltazard, Paris, Jaques

Non excusés. Chull. Vice Président de la Commission.

Le Président déclare la séance ouverte et l'on passe à l'ordre
du jour, la parole est au secrétaire ^{adjoint} qui donne lecture du P.T.
de la dernière réunion, lequel est adopté sans observation et
l'on passe à l'ordre du jour.

Cote de S. Euerent.

En suite de cette épreuve, le Président donne lecture de la correspondance
échangée avec M. Armandot. Président de l'U.M. de la Charnue.
Lequel par ses services est Président de la 4^e Fédération Motocycliste.
Le Président est fort surpris de cette nomination, à laquelle
nous n'avons été appelés à statuer.

En tout cas la demande d'autorisation est faite à la Direction
et un cc. envoyé à l'U.M. 5 pour homologation, la
Commission adopte le règlement tel qu'il est adressé à cette autorité.

Le Président regrette que malgré les engagements pris
au cours de notre réunion de la commission, quant au nouvel essai
à donner à l'U.M. 4 de constater que la même indifférence
a repris le dessus, estime que chacun, soit assumer la fonction
pour lequel il a été désigné, et que tout à tout, il lui faut
assumer tout le secrétariat, et parfois s'occuper des questions
de trésorerie.

Le Vice-Président Dupont, tout en se ralliant aux
propos de ceux du Président dont les critiques sont justifiées
lui suggère de se servir de personnel, et qu'un remaniement
complet de la commission lui apparaîtrait nécessaire.

Le Président, se suis d'accord, mais qu'en moins ceux
qui ont une forte responsabilité s'assure, ou déclare franchement
ne pas vouloir s'occuper, ce qui leur éviterait de faire figure
d'incapable, car j'en ai essayé de faire le bouche-trou.

Il est regrettable que le Président ne soit pas présent ainsi
que le Trésorier, ce qui se renouvelle trop souvent.

L'ordre du jour étant épuisé la séance
est levée à 22^h.30

Le Président

Le Secrétaire

[Signature]

[Signature]

Réunion de l'Union du 22 juillet 1932.
Procès-Verbal.

Présents: M. M. Carl. Chull. Massonnet
Paris, Dupont, Canivet.

Excusés: Félix, Sébas. un excusé Balthazar

La séance est ouverte à 20^h30. sous la
Présidence de M. Carl. lequel donne la parole
au secrétaire, pour lecture du P. P. de la dernière
réunion, laquelle soulève les observations de
M. M. Chull et Massonnet.

Le premier informe, qu'il ne peut continuer
à assurer officieusement, en raison de son éloignement
de Charleville, les fonctions de Vice-Président, mais
néanmoins, en raison de la situation particulière
du Club, qu'il veut bien nous assurer de son
intérêt constant, au moment de la dispute des épreuves.

Durant au Trésorier, ses occupations personnelles
étant plus chargées, il ne lui a pas été permis d'assister
régulièrement aux réunions ordinaires ou extraordinaires.

Le Président déclare que si le Comité accepte dans
leur ensemble les complications fournies, par les intérêts
il subira toujours une négation de leur part, ou ne
s'étant pas excusé au reçu de la convocation qui leur
a été régulièrement adressée.

L'assemblée étant close. L'on continue l'ordre
du jour.

En ce qui concerne la course de côte de l'Exercice. Le
Président informe le Comité de tous les incidents qui
ont empêché que cette épreuve soit disputée. c'est à dire
le chantage de la correspondance échangée entre l'A.C.H.
et l'U.M.P. par le canal de la 4^e région motocyliste de
la Seine, représentée par M. Stenard, cette intrusion
dans le pouvoir sportif ne peut que nous être préjudiciable
et il serait grand temps que cet état de fait cesse
et ce dans l'intérêt du Sport motocyliste.

Le Président donne communication d'une
lettre de l'A.C.H. au sujet du Circuit de Virey,
Belval. que nous devons faire disputer le
21 août prochain, si toutefois la situation se

45

présente sous un jour favorable, c'est pourquoi le
Président informe le Comité que le nécessaire est fait en
vue de lui donner toute la publicité désirée en vue d'en
assurer le succès.

Le Comité en plein accord, avec le Président lui
donne carte blanche pour mener à bien celle-ci.

La prochaine réunion est fixée au mardi 9 clôt.
Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance
est tenue à 23h15.

Le Président

St Laurent

Le Secrétaire

Abtarrant

Réunion de Comité du 2 août 1932.
Procès-Verbal.

Statut présent: M. Carl Chull, Baltazard, Dupont
Jugnot, Canast, Ebas
non excusé: Massonnaud.

La séance est ouverte à 21 heures sous la Présidence de
M. Carl, lequel donne la parole au Secrétaire pour la lecture
du Procès-Verbal de la dernière séance, il est adopté
par le Comité sans observations, et l'on passe à
l'ordre du jour.

- Circuit de Harcq. Belval -

Le Président informe le Comité, qu'il a reçu la lettre
de notre camarade ~~du Club~~ Roland, du M.C. de Paris
en sa qualité d'arbitraire et de coureur professionnel.
Roland, serait désireux que l'on donne cette année
au Circuit des Arbitres, une ampleur particulière
en raison des nouvelles, qu'il décidera à venir participer
à cette épreuve, d'autant que favorisée par le beau
temps, le succès est assuré, et que l'on peut augurer
une victoire nette.

Le Président, ne lui cache pas, malgré toutes ces
belles perspectives, son appréhension quant aux résultats
définitifs en raison des exigences ~~des~~ des coureurs.

professionnels, assurances, frais de séjour du samedi, primes pour certains, l'un en espèces, gratuité des engagements, ce qui crée un ensemble de dépenses à prévoir, et non couvert par des recettes, lui signalant que la caisse était presque à sec.

M. Robaud, verbalement d'ailleurs, déclare qu'en cas de déficit, qu'il se ferait fort avec quelques camarades, ainsi, de boucler la situation; je l'ai remercié de cette bonne intention, espérant qu'au besoin, elle pourrait devenir une réalité.

Le Comité doit donc aujourd'hui en toute indépendance, prendre ses responsabilités, ce qui concerne le programme à établir pour l'organisation du Cercle des Auditeurs, que je vous propose d'appeler "Grand Prix des Auditeurs. Adopté".

Demandes à la Salle de Messieurs, les tribunes en vue de leur installation dans la loge droite après le Café de la Union. Eux. ainsi que les chaises, Adopté. M. Chull sera chargé de leur installation.

Service des barrières. M. Dicroix, Service de l'équipe prévoir des barrières de paille pour éviter des chutes graves, et surtout des entorses dans la foule. Adopté.

Prix. L'A.P.C.A. nous accorde une subvention de 500 fr. Une coupe, et 4 médailles de bronze petit modèle.

Le Président déclare, que l'on devra s'attacher à une façon toute particulière, à éviter la resquille, que M. Baltazard remplira les fonctions de Caissier Général en l'absence, ou plutôt la charge de Président, qui ne répond même plus aux convocations qui lui sont adressées, il demande si des collègues ont des suggestions à apporter, ou des observations à formuler.

M. Camet déclare se mettre entièrement aux ordres du Comité organisateur, jusqu'au jour de l'épreuve, ce dont il est remercié.

M. Baltazard. A. accepte la fonction mais seulement pour le jour de l'épreuve, et jusqu'à sa fin, ne pourra pas disposer de son temps après 18h.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h 30.

Le Président

St. Gaud

Le Secrétaire

A. Baltazard

Reunion de l'Union du 10 Mars 1933.
(Procès verbal.)

Étaient présents. M. M. Carr. Schull, Ballaguet H. Teli
Luné, Elias, Jaquet, Carinet, Paris, Dupont
non excusé. Massonmard.

La séance est ouverte à 21^h 15. La parole est au
secrétaire pour lecture des P.T. de la dernière réunion, qui est
adoptée sans observations. et l'on passe à l'ordre du jour.

Organisation et mise au point du Circuit de
Harvey.

Le Président donne connaissance de la correspondance
échangée avec l'A.P.A. et la 4^e région. Toujours les mêmes, en con-
séquence qui se renouvellent à chaque séance, devant chacun
de la corresp. d'autant plus que le nommé Spemannard, possède
une mentalité spéciale, comme s'entend.

Le nombre et la valeur des engagés, doit nous assurer
un succès sans précédent, toutefois une constatation s'impose
c'est qu'ils ont la dent longue, et il faudra ouvrir l'œil
que chacun assume consciencieusement la mission qui lui
est confiée, surtout pour les caissiers.

N'oublions pas que si la présence des vedettes du sport
motoriste attire la grande foule, en compensation,
l'entraine de lourdes charges, il faudra donc éviter la
plus possible la congestion, les pilliers de l'épreuve sont
donc les caissiers, qui doivent être sur place avant
midi, et surtout en dehors des fermes.

En raison de notre responsabilité, qui est lourde
de conséquences, nous nous devons d'assurer la sécurité
du Public, en regard des grandes vitesses (surtout en
ligne droite) qui seront atteintes, le service d'ordre
sera donc chargé, gendarmes, gardes, et commissaires
bénévoles.

Le Président demande si des collègues ont quelques
questions à poser, personne ne demandant la parole
la séance est levée à 23^h 35.

Le Président

[Signature]

Le secrétaire

[Signature]

Reunion de Comité du 17. Août 1932 -
- Procès Verbal. -

Etant présents : M. M. Cart. Chull. Dupont. Baltazard
Léon. Lelia. Jaquot. Lelias. Canivet. Paris.
non excusé Massonnaud.

Le Président déclare la séance ouverte. La parole est
au Secrétaire pour lecture du P.V. de la dernière réunion, lequel
est adopté sans observation, et l'on passe à l'ordre du jour.

Le Cercle de Haras. Belval.

Le Président donne connaissance des différentes correspondances
tant particulièrement en ce qui concerne le tangour
celle du Président de la 4^e Région, qui paraît satisfait
des embarras. au traquenards qu'ils nous tiennent.

Une note réponse lui sera faite, et un rapport
sera fourni à l'A.E.A. pour qu'elle le transmette à l'U.M.F.
car il est navrant de mettre à la tête d'une association
de Clubs, un gâttard, aussi antisportif.

Le but de la réunion de ce soir, est de terminer la mise
au point de notre éprouve qui s'annonce comme étant
remportée, un succès sans précédent, souhaitant en outre
qu'il en soit de même pour la recette.

Les propriétaires intéressés ont été visités, par le
Président accompagné de Canivet, en vue de faire
installer 1^{er} les tribunes, Benette, et Parc à Auto, ainsi que
les stands de ravitaillement.

Pour pouvoir renseigner le Public sur les périodes
de l'épreuve, le Président a sollicité la maison Delry, en
vue des possibilités d'installer des bancs. Partiers.

L'étant vu sur les lieux avec M. Delry, ce dernier
après un examen superficiel (trop même) à conclure
qu'il était impossible de donner suite à notre projet.
ce qui est regrettable.

D'autre part il est bien compris que les emplacements
de ravitaillement ou seront établis les stands, devront
être loués lorsqu'il y aura sujet à réclamer commerciale.

Le Comité approuve dans son ensemble les
mesures prises par le Président, quant à l'organisation
générale de l'épreuve, celui-ci demande au Comité
que le travail soit un peu partagé, et que ce ne soit

pas touchés les mines qui s'apprêtent à bouillir.

Henri le Président, pour la 2^e fois, nous plaque en plein boulot, sans prévenir, le Président, ne met aucun fond à sa disposition, mettant celui-ci dans l'obligation de faire des avances personnelles.

A ce sujet le Vice-Président M. Dupont, fait remarquer que cette façon de faire est peu élégante, de la part de son auteur lequel n'ignorait pas qu'il devait s'absenter, aurait dû au moins passer la courtoisie à M. Battagat chargé de l'intérim.

Une lettre sera adressée au sujet à M. Massonnet. Battagat estime qu'il vaut mieux attendre son retour et le prier de fournir des explications à ce sujet. Adopté.

Puis n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 23^h 45.

Le Président

Le Secrétaire

(Signature)

(Signature)

Reunion de Comité du 21 Dec 1932.
Procès-Verbal de l'indépendance

Tous présents.

M. H. Pich. Dupont. Echar. Chull. Battagat. Paris
Echar. Eivres, Jaqurot. Camille.

La séance est ouverte à 20^h 40. La parole est donnée au Secrétaire pour lecture du P.V. de la dernière réunion qui est adopté sans modifications.

Ensuite l'on passe à l'ordre du jour.

Compte rendu financier du Comité de
Harcourt. Belval.

Le Président indique que les résultats financiers de cette époque, sont une déception, ce fut surtout une bonne affaire pour les professionnels et marchands de motos.

Les recettes d'après approximatif est de 7000 fr. Les dépenses, quoique nous n'ayons pas encore en notre possession, toutes les pièces de dépenses dépassent largement.

le montant net des Recettes, quels sont les motifs de ce déficit ---

1^{er}. Desquille sur le Armin, à la Tanne. Une la cuisinier n'était pas à son poste, de plus n'avait ^{pas} de billets

Dépenses exagérées, de l'installation des barrières, ainsi que des notes de transports, Vubrem, chaises et barrières n'ayant pas traités forfaitairement, nous sommes obligés de payer, et l'avoir en caisse au moment de la mise sur pied de l'épreuve s'élevait à 94 frs.

Comment sortir de cette impasse, il nous faut compter sur la rentrée des cotisations 1933. (en janvier) sur notre règlement de compte avec l'U.C.A.C.B. qui vient elle aussi d'avoir un coup dur, en laissant dilapider 412.000, avec une grande faillite, nous obtiendrons pour cette épreuve, généralement 500 frs. lorsque nous arrivons des comptes, une subvention d'au moins 5000 frs.

D'autre part dans les hôtels, nous avons, en majorité été esquivés d'une façon honteuse, il est vrai que de ce côté, nous tenons le bon bout. Puisque la majorité des receveurs, sont gagnants dans l'épreuve.

Et puis deux personnalités, que j'ai touchées, se sont dévouées, quant à Roland, j'attends sa prochaine visite, pour lui rappeler ses paroles, conseigner, nous sommes assis, sur des mayes, dans toute cette affaire l'U.M.A. a servi de pavillon commercial pour il y a les professionnels, et marchands de motos, l'on nous inonde de félicitations, nous sommes cités en exemple, comme ayant bien fait les choses. Très bien, mais nous sommes à sec.

Le Président ne cache pas, que cette situation l'inquiète, car sa responsabilité est engagée, et il est en cas de non paiement, garant responsable. Voilà ce qui résulte de vouloir se servir pour le sport. C'est une leçon qui devra profiter, aux continuations qui auront pour devoir, de s'entourer de toutes garanties, et surtout d'être prudent, avant d'engager des dépenses que l'on n'est pas sûr de couvrir par des recettes adéquates.

Notre collègue Dupont fait une observation à ce sujet, en demandant que toutes remarques

notes sont faites, auprès de l'A.E.C.A. pour que la situation
du Droit de Vivre soit arrêtée entre les deux parties, adopté
M. H. Carr. Dupont. Balhazart. H. (ce dernier assurant la
travailler pendant la carence de M. Massonnet, qui est
démisionnaire au poste de Vivre, sont chargés d'accompagner
le Président pendant les démarches à faire à l'A.E.C.A.)

D'autre part, mandate le Président, pour discuter et
entendre toutes initiatives à prendre, à ce sujet. Jusqu'à
l'Assemblée Générale Statutaire et extraordinaire de l'A.E.C.A.,
pour y défendre les intérêts de l'U.M.A. Adopté.

M. Carr. demande la parole, et demande au
Comité de voter un Président des félicitations pour le
travailler qu'il apporte dans des circonstances aussi
difficile, à la cause du Sport motorisé dans les
régions, travaillant toujours dévoué, purg n'ayant
dépensé ni de ses finances, le Club à se relever. - adopté -

Le Président est très touché de ces marques de
sympathie, et remercie les camarades Carr. et Dupont
qui ont pris cette initiative, ainsi que l'ensemble du Comité
qui s'en est fait l'interprète.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance
est levée à 23^h40.

Le Président

Le Secrétaire

J. Carr

A. Balhazart

Réunion de Comité du 18 octobre 1932.
Procès. Verbal.

Présents M. M. Carl. Dupont. Camiet. Battazar.
Paris. Jaquinet. Feli. Ebas.

Non excusé. Massonand. Tournemine. Chull.
Tournemine.

La séance est ouverte à 21 H. la parole est au secrétaire pour lecture du P.T. de la dernière séance lequel est adopté sans observations. et l'on passe à l'ordre du jour.

Le Président donne lecture^{1e} d'une lettre de l'11.14.15. accompagnée d'une note d'honoraires pour chronométrage de l'épreuve Harcq. Belval. Pour un montant net de 1065.50.

personnellement il trouve celle-ci un peu salie, et propose au Comité de Tournemine le détail de ses frais, ne pouvant admettre que nous fussions obligés de payer 2 jours de déplacement et de voyage. Adopté.

2o d'une lettre de l'11.14.15. en réponse à notre Tournemine du 11 courant, concernant une question, auprès de M. le Président, lequel nous fait connaître, qu'obligé de s'absenter, que nous serons reçus par le Comité Directeur à 14 H. le Samedi à 14. la délégation est ainsi composée, M. M. Carl. Dupont. Moreau. Derrier au titre de Commissaires Sports.

M. Battazar Tournemine la parole, en raison de ses occupations, qui nécessitent de nombreuses absences. Il Tournemine d'être relevé de ses fonctions de secrétaire lesquelles il ajoute, il n'a pu remplir régulièrement toutefois il ajoute que suivant les possibilités, il offrira pour les épreuves ses distantes, son concours bienveillant.

Le Président le remercie, regrettant que ses occupations ne lui aient pas permis de s'occuper d'un travail plus assidue de ses fonctions de secrétaire, et qui lui empêche que le Comité lui garde sa sympathie en raison du bon camarade qu'il fut.

Le Camarade Paris, demande lui aussi la parole, pour nous informer que notre collègue Chull ne pourra plus assister à nos séances en raison de son éloignement de Charleville, d'autre part il s'est adressé à un autre sport qui occupera tout.

ses lairs. Le Président fait remarquer au Comité
qu'il n'est ni logique et correct de la part du camarade
Émil. Qu'en sa qualité de Vice. Président il donna
sa démission par une lettre explicative, et non verbale
ce qui est d'ailleurs contraire aux statuts.

Il demande donc au Comité de désigner de suite
un Vice. Président, et propose le Camarade Dupont
lequel depuis quelque temps assure, par intérim
cette fonction ad hoc.

Quant au secrétaire, il est décidé de surseoir jusqu'à
l'Assemblée Générale Statutaire, à sa nomination, il en sera
de même pour le trésorier. Le Président, le Vice. Président
et Camar. assureront par intérim ces fonctions.

Le Camarade Beltracchi, demande la parole, pour
offrir au Comité, de continuer d'assurer pour la bonne règle
l'intérêt de la Trésorerie jusqu'à cette Assemblée Générale.

Le Président tout en le remerciant, lui indique
que les archives de la Trésorerie sont encore entre les mains
de M. Massonnet, lequel s'est offert d'en assurer
la garde jusqu'à l'Assemblée Générale, au cours
de laquelle il donnera officiellement sa démission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
à 23.30.

Le Président

Le Secrétaire adjoint

(Signature)

Adressé au premier Procès Verbal

Le 11 octobre. Le Président est informé que la Convention
entre IHC et IMA est finissant et simplement résiliée, sans
aucun commentaire, il est décidé d'en discuter au cours
de l'Assemblée accordée le 5 nov. prochain.

Le Président

(Signature)

au procès verbal de l'adite séance, de nous donner satisfaction à bref délai.

Quant à la question vitale, concernant la récapitulation de la somme de 20 frs. perçue en plus sur la cession de chaque membre motocycliste au titre de ~~la C.O.F.A.C.H.~~ C.O.F.A.C.H. le Comité Directeur a décidé de nous restituer 5 frs. nous nous protestons énergiquement contre cette façon de faire, attendu qu'autrefois et à plusieurs reprises différentes il nous fut accordé 10 frs.

Le Président indique que le Comité Directeur à toute initiative de nous appliquer telle somme qu'il lui convient.

M. S. Hubert, en la qualité de Président de l'A.C.A. nous indique d'ailleurs, que des nouvelles dispositions quant aux motocyclistes seront prises ultérieurement pour que chacun possède son autonomie.

Le Président de l'A.C.A. lui objecte que c'est nous qui devons faire les frais de ces éventuelles modifications que plus est, l'on se montre d'une parcimonie outrancière à notre égard, lors que par ailleurs, l'on laisse dépenser 412 000 dans la caisse de l'A.C.A. et ce, avec une part de responsabilité, des commissaires aux comptes dont il était.

Le Président, M. Bridoux déclare la séance terminée l'ordre du jour étant épuisé.

De tout ce qui précède, il nous faudra prendre d'urgence toutes dispositions utiles pour sauvegarder les intérêts du Club qui sont gravement menacés, dans cette affaire, l'on ne doit pas oublier que l'attitude du Président défaille, nous a été très préjudiciable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23^h45.

Le Président.

Le Vice Président

Le Secrétaire adjoint

Dauphin

Camille



Procès-Verbal de la réunion du 3 Janvier 1933

Présents M. Cart. Dupont. Carimel Ebas.
Jacques Felix. Paris.

La séance est ouverte à 20^h 40, lecture du
PV de la dernière réunion est faite, et adoptée sans
observation. et l'on passe à l'ordre du jour.

Communication de la correspondance
échangée avec l'A.P.A.

Le Président donne lecture de la lettre qu'il
a adressée au Président de l'A.P.A. le 18.12.32 laquelle
concerne la situation numérique, qu'il a fait remonter
au 31 Décembre 1932 et arrêté au 31. Decemb. 1930, demandant
à l'A.P.A. de nous rembourser en contre, partie les versements
sur les mandats adhérents inscrits en 1931. et 1932. en
vue de nous mettre d'accord sur ce point commun.

Par lettre du 21.12.32, l'A.P.A. nous avise qu'il
serait désireux d'avoir notre accord, en ce qui concerne
l'établissement de nos listes communes. réponse fut faite
le 29/12/32. et au retour le 30 Décembre 1932, l'A.P.A. nous
informe. transmet le relevé de comptes, entre les deux Clubs
arrêté au 31 Décembre 1932, et nous prie de faire parvenir
immédiatement la somme arrêtée.

Le 4.1.33 nous informe, que l'U.M.F. lui réclame
la somme de 1000^{fr}. Soit pour frais de chronométrage dans
l'épreuve de Haras, et de ces frais nous serons remboursés
lors de notre prochain règlement de comptes.

Le Président ajoute, que nous n'avons pu
obtenir satisfaction, en ce qui concerne nos
demandes des frais de chronométrage. de Haras
Behal.

Le Comrade Ebas termine la parole, que ce serait
à payer, si nous n'avions pas payé, c'est été toujours une
somme de 1000^{fr}. de plus en caisse, Le Président le
résultat ne ce serait pas fait attendre, nor homologation
de l'épreuve, et retour les concurrents nous attribuant un
somme et intérêts.

Puis n'étant plus à l'ordre du jour la séance
est levée à 23^h 15.

Le Président

Le Secrétaire par intérim

Carrière

J. Dupont

Réunion de Comité du 1^{er} Février 1933.

Étaient présents M. M. Cart. Dupont. Chull. Baltegart A.
Paris. Tebas. Cammet. Jaquod Felix.

La séance est ouverte à 20h30. La parole est au Secrétaire
adjoint pour lecture du P. T de la dernière séance lequel
est adopté sans modification, et l'on passe à l'ordre
du jour.

Assemblée Générale Statutaire du
5 Mars 1933.

Le Président présente et se fait la communication, du
projet de l'ordre du jour de cette assemblée, lequel est
adopté par le Comité sans aucune modification.

Les membres du Comité au nom des Camarades
Dupont leur prête parole. Ensuite remercient le Président
pour la façon magistrale avec laquelle il a traité la
situation du Club, pendant les deux derniers
jusqu'à ce jour, espérant que les membres de
l'U.M.A. seront nombreux, pour pouvoir en
discuter.

M. Massonnet demande la parole, pour
indiquer, qu'il a mis à son service ardent
le lendemain de l'épreuve de Haras, qu'il sera en
autre donneuse-maire, le jour de la ~~Assemblée~~ l'Assemblée
Générale, surtout toutefois, que suivant les circonstances
il est à notre entière disposition.

Le Président, tout à lui faire, remarque
au sein du Comité, n'ayant pas l'intention de
donner, au cours d'une Assemblée Générale, l'exemple
d'un désaccord.) que son attitude, n'a pas été
loyale, en correspondant, sans y être autorisé par
le Comité, avec M. Barre et des services Administratifs
de l'A.P.A. qu'il a engagé sans mandat la
viabilité du Club, en fournissant des renseignements
erronés et préjudiciables, à nos relations avec
l'A.P.A. quant au règlement de comptes.

Qu'antérieurement, il avait déjà eu une attitude
équivalente, en faisant tenir les ragots Pomroy et Cyko.
longue ceux-ci voudraient faire de l'U.M.A. une succursale

de M. H. H. en général et se passa à cette époque des faits sur lesquels il est inutile d'insister et de faire de la publicité. L'incident est clos, que le Comité accepte, pour commémorer personnellement la démarche, qui sera effectuée à partir de l'assemblée générale.

Le Président informe qu'il a communiqué ^{individuellement} à cette Assemblée tous les adhérents de l'U.M.A.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50.

Le Président

Le secrétaire interin

[Signature]

[Signature]

Assemblée Générale Statutaire 5 Mars 1933.

- Procès-Verbal -

L'Assemblée Générale Statutaire de l'U.M.A. a eu lieu le dimanche 5 Mars 1933, sous la Présidence de M. Bert, assisté du Conseil d'Administration de l'U.M.A. qui forme le Bureau de l'Assemblée Générale.

Rapport moral. Situation numérique du Club au 31 Décembre 1932: 115, au 31 Décembre 1933: 300.

Le Président espère que ce chiffre sera facilement dépassé. Brieèvement, il rappelle les événements qui se sont succédés depuis la formation du Club (1922) ancien Moto. Club ardennais, sa nouvelle appellation U.M.A. des Ardennes (5 juillet 1927).

A ce sujet, lecture est faite de la Convention signée entre l'A.C.A.C.A. et l'U.M.A. des Ardennes, le 8 Avril 1929, dans laquelle il est indiqué, que le montant des droits d'entrée est fixé à 15 frs, et la cotisation annuelle à 30 frs. (Art. 14 des Statuts).

Le vœu émis par l'A.C.A.C.A. ou l'U.M.A. portera la mention "Section Motocycliste", donc pas d'équivoque, la section est complètement indépendante dans sa gestion administrative et financière, sauf pour le pouvoir sportif qui appartient à

L'A.C.A.C.A.

Situation actuelle de l'U.M.A., vis à vis de l'O.C.A.C.A. par rapport à l'aidite convention.

La dénonciation se réfère à une situation particulière sur laquelle, nous n'avons pas, à nous étendre; à cet effet une commission dite de séparation des Autos. Clubs et Unions. Motocyclistes, composant dans leur ensemble l'A.C.A.C.A.; fut instituée

A partir du 1^{er} Janvier 1933, cette séparation amiable fut effectuée, chaque Union motocycliste devenant complètement indépendante

En effet, le 11 Octobre 1932. notre Président était informé que l'aidite Convention était purement et simplement résiliée.

Le 5 novembre 1932, une délégation régulièrement mandatée était reçue par le Comité Directeur de l'A.C.A.C.A. au cours de cet entretien, il nous fut confié que ce club, après la séparation, avait l'intention de fixer uniformément la cotisation ainsi que le droit d'entrée, à 50 frs; cette intention ne pouvait viser que les motocyclistes, ceux-ci ne payant (selon les Statuts) que 30 frs.

Pensant avec juste raison que cette importante question serait soumise à l'A.G. de l'A.C.A. qui devait se tenir le 1^{er} janvier 1933, aucun avis de notre part, ne fut adressé aux adhérents motocyclistes

Cependant, dans un rapport adressé le 22/1/32 à l'A.C.A. au paragraphe "Conclusions", nous demandions l'être fixé officiellement sur ce point, en vue des dispositions de recouvrement à 30 frs pour l'année 1933, au titre de l'U.M.A. Adhérents. Aucune réponse ne nous fut faite (sans commentaires).

A noter qu'à l'A.G. de l'A.C.A., en date du 15 Janvier 1933, Hôtel de Ville de Mézières, cette question primordiale ne figurait pas pas à l'ordre du jour, de même que les nouveaux Statuts dont lecture fut faite, en vue de leur approbation restent muets sur ce point

Par contre, à partir du 1^{er} Février, la mise en recouvrement des cotisations à 50 frs s'accéléra, les protestations aussi équitables et en toute loyauté, la convention étant résiliée, cette résiliation devait s'appliquer sans réserves, tant au point de vue administratif que financier.

Nous ne saurions admettre l'un sans l'autre.

Administrativement, nous reprenons notre indépendance, mais pieusement (sans consultation préalable) l'ou nous transforme

se automobilistes, pour nous faire payer une cotisation de 50 fr.
Ce geste manque d'élégance - pour ne pas dire plus.

Une discussion s'engage quant aux dispositions à prendre, en vue d'un accord avec l'A.C.H., pour liquider ce litige aux mieux des intérêts des adhérents de l'U.M.A.

Le Président indique qu'un vœu sera rédigé et adressé à l'A.C.H.

Sport - Tourisme

Au cours de l'année 1932, une seule épreuve a été disputée le Circuit de Hareg. Belval; pour l'année 1933, 2 épreuves sont inscrites au calendrier inter. Club.

1^o Circuit des Ardennes (30 Avril).

2^o Course de St Laurent (date à fixer).

Stade municipal: La route des 24 heures (21 Mai) - Exhibition motoriste (30 juillet) - Sortie touristiques - Rallyes.

Assurances: Pour ceux des motocyclistes associés précédemment à la Compagnie "La Foncière", tout au tel. A.C.H. et U.M.A., rien ne s'oppose à la continuité de l'assurance par cette Compagnie sur ce point délicat, des renseignements très précis ont été demandés au représentant qualifié de la Foncière.

Situation financière: Celle-ci, en raison des lourds sacrifices consentis lors du Circuit de Hareg. Belval, est déficitaire.

Recettes: 10.726.75. Dépenses 12.835.14.

Deficit = 2108.39. (ces chiffres sont approximatifs)

Ce déficit sera aisément comblé par:

1^o Recouvrements des cotisations (membres actifs) - 2^o Recouvrement des cotisations (membres honoraires) et recettes diverses en cours.

Le Président déclare le compte-rendu moral et financier terminé, il remercie les membres qui ont bien voulu accorder une attention soutenue à l'exposé qui vient d'être fait, il demande si quelqu'un a des observations à présenter.

Quelques membres tenant à souligner l'importance de cette réunion, remercient le Président et le Conseil d'Administration de leur avoir fait connaître dans ses moindres détails la situation du Club, espérant qu'après une nouvelle impulsion, elle ne pourra que devenir prospère.

Avant de passer au renouvellement du Comité, il est décidé à l'unanimité; de rédiger un ordre du jour, qui sera adressé

au Secrétariat Général de l'A.C.A. ainsi qu'une demande d'entretien pour en discuter loyalement.

En conséquence, les Membres de l'U.M. des Ardennes réunis en Assemblée Générale, le 5 Mars 1933, Hôtel de Ville de Charleville, à 10 h du matin, se référant tant des explications fournies par le Président que de la lecture de nombreux documents, en ce qui concerne la résiliation amiable (à partir du 1^{er} Janvier 1933) des conventions signées entre l'A.C.A.C.A. et les Unions Motocyclistes qui respectent leur indépendance (administrative et sportive). Et ce, par suite de la séparation des Autos Clubs, composant précédemment dans leur ensemble l'A.C.A.C.A. prenant eux aussi leur indépendance départementale, immettent le vœu suivant.

" Considérant qu'à la suite de cette résiliation, chaque adhérent motocycliste à l'A.C.A.C.A., sous l'égide de l'U.M.A. aurait dû, et ce avant le 1^{er} Janvier 1933 être avisé officiellement de cette résiliation.

De leur faire connaître qu'à partir de cette date, il n'y aurait plus à l'A.C.A.C.A. que des membres actifs automobilistes que par réciprocité, l'U.M.A. s'engageait à ne recruter que des motocyclistes.

Considérant que seuls l'U.M. des Ardennes était qualifiée pour mettre en œuvre les cotisations de ses membres actifs dont le montant (art 14 des Statuts) - fixé à 30 francs n'avait pas été modifié.

Tout en remarquant qu'en ce qui concerne l'assurance Foncière, cette Compagnie irait à l'encontre de ses intérêts, en ne continuant pas ses obligations de Police à l'égard des Membres de l'U.M.A. ... attendu que ces assurés le sont, tant au titre de la catégorie A.C.A.C.A. et U.M.A. avant la séparation, des Clubs Autos et Motos.

Qu'en l'espèce il n'y a pas de nuisance, cette séparation étant le fait d'événements dont nous ne saurions nous voir la responsabilité.

Invite le Conseil d'Administration de l'A.C.A.C.A. à donner tous ordres, prendre toutes dispositions loyales et équitables, et sans réticences en vue de procéder:

1^o Au versement entre les mains du Président de l'U.M.A., du montant de la cotisation prévue à nos Statuts (30 frs) plus, pour les nouveaux adhérents, à dater du 1^{er} Janvier 1933. 4 frs de droits d'entrée.

2^o De retourner sous la forme qu'il lui plaira, à chaque adhérent la somme supplémentaire de 20 frs.

indûment perçue.

3°. De nous faire bénéficier de la répartition de l'actif entre les clubs dissous, conformément aux décisions prises par la Commission de Séparation (P.V. du 19 Sept 1932).

Donne mandat au Conseil d'Administration de l'U.M.A. en la personne de son Président, d'adresser le présent ordre du jour, au secrétaire général de l.A.C.A.

Eventuellement de prendre toutes mesures utiles administratives et juridiques, en vue d'obtenir satisfaction pour la défense des intérêts des membres de l'U.M.A.

Cet ordre du jour est mis aux voix, il est adopté à l'unanimité.

Elections du Conseil d'Administration

Exception faite du Vice-Président M. Chul. du Besoier M. massonnaud, du secrétaire M. Baltazard A. qui soit pour raisons personnelles, démissionnaires, l'ensemble du Conseil est à renouveler.

La liste est ainsi composée :

Membres sortants : M. M. Carr Adolphe, Dupont Pierre, Felix Léon, Lebas Jules, Jaeger Antoine, Paris Edmond, Curruet A.

Nouveaux membres présents : M. M. Mathieu Jules, Adam Lucien, Hornpach Jules, Bellaudet Auguste, Henry Raymond.

Commissaires aux comptes, M. M. Minder - Herbules

Et on passe au vote, à l'unanimité les candidats désignés ci-dessus sont élus. Ceux-ci remercient leurs collègues de cette marque de confiance, ils feront l'impossible dans l'intérêt du Club pour s'en montrer dignes.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 45.

Le Conseil d'Administration fixe la réunion au 9 courant, heure locale, en vue de procéder à la formation de son bureau.

Le Président

Le Secrétaire Général

[Signature]

[Signature]

Procs-Verbal du 4 avril 1933

Reunion du Comité

Sont présents : M. M. Galt, Dupont, Mathieu, Jacquot, Adam, Wampach, Raymond, Bellaudel, Bellat, J. Léonce, Lebas et Paris. La séance est ouverte à 20h45 et l'on passe à l'ordre du jour. Le camarade Wampach donne connaissance de plusieurs lettres qui ont été reçues par lui, par des membres toujours au sujet de l'augmentation de la cotisation, et fait remarquer que les membres qui ont reçu ces lettres craignent que l'ic & c ne suspende leurs assurances. Le Président donne lecture d'une lettre écrite par lui à l'ic & c justement à ce sujet et aussi d'une demande d'adhésion qui est toujours restée sans réponse, mais le Président tient à rassurer le camarade Wampach en lui disant que l'assurance ne peut être dénoncée par l'ic & c puisqu'il n'y a pas rupture de contrat de notre part. Le Président donne lecture de deux lettres qu'il a reçues de deux personnes demandant leur affiliation à notre club. Une de ces demandes sera vue par le camarade Dupont qui fera le nécessaire. Le Secrétaire demande à ce que l'on patente un peu pour les demandes d'adhésions afin que l'on puisse admettre les membres en connaissance de cause, c'est-à-dire de pouvoir leur donner des renseignements principalement au sujet du passage en douane, ce dernier renseignement n'étant pas encore tout à fait au point. Le camarade Dupont demande à ce que l'on fasse paraître dans la presse un extrait de quelques lignes essentielles de la loi des assurances afin de rassurer les membres participants, leur expliquant que l'on ne peut suspendre leurs assurances le camarade Henry appuie la proposition de Dupont en ce sens. Puis la discussion s'amorce au sujet du Cout de Régulation de l'Ordonne. Le camarade Henry propose de reformer l'ancien règlement et de le remplacer par la formule Paris-Roubais qui, dit-il, est la meilleure et susceptible de nous attirer des adhésions et de l'argent. Le camarade Dupont fait quelques remarques à ce sujet en reconnaissant le bien fondé de l'idée d'Henry et demande à ce que l'on essaye cette année la formule Paris-Roubais, avec une modification l'année prochaine s'il y a lieu. La discussion s'engage au sujet de la neutralisation de Vouziers qui est tous les ans de thème afin de permettre aux participants de pouvoir manger et se reposer un peu. Le camarade Henry dit

que l'on peut faire les 285 km du circuit d'une seule
haute, mais comme le lui fait remarquer Dupont on ne
peut demander une aussi grosse somme d'efforts à des
amateurs et finalement le Comité adopte l'idée d'Henry
c'est-à-dire la formule Jaur. Raubert, mais avec une
pause d'une heure à Voziers. Le Président communique
une lettre règlement d'un circuit de régularité organisée par
un particulier de Chaulerill (Moto Hall). Le Président se
chargea dans la mesure du possible de faire le nécessaire
pour que cette épreuve n'ait pas lieu. Les camarades
Henry et Dupont proposent de faire paraître un article dans
les journaux locaux afin de mettre en garde les membres
du club et autres motocyclistes pour ne pas prendre le
départ à cette épreuve, car ils s'exposent à avoir des
contraventions, l'épreuve n'étant pas organisée régulièrement
et demande d'autorisation pas faite à la Préfecture. Une discus-
sion s'engage au sujet du fanion du club les camarades
Lebas et Jacquot font remarquer que le fanion n'est pas
pratique et qu'il gêne beaucoup pour la lumière le soir.
Le Comité adopte alors la formule d'une plaque de tôle
de 15 centimètres de diamètre sur laquelle figurera l'insigne du
Club c'est-à-dire un fond blanc avec la tête du sanglier
et la fumée d'un M et en brun. Le Président demande à ce que
le Comité lui accorde une dizaine de jours, que le Club lui
payera afin de mettre en recouvrement les cotisations de
membres actifs et honoraires, démarche à l'effectif, deman-
ches à la douane et tout ce qui intéresse la reorganisation du
Club. Le camarade Dupont demande si l'état de la
caisse le permet et fait remarquer aux membres du Comité
que, en cas de dissolution du Club ils sont responsables
des dettes qu'il pourrait y avoir; finalement le Comité donne
l'autorisation demandée par le Président en le remerciant
de tout ce qu'il a fait jusqu'à présent pour le relèvement du
club. La prochaine réunion du Comité est fixée au
Mardi 11 avril. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la
séance est levée à minuit.

Le Président:
J. Lebas

Le Secrétaire:
J. Mathieu

Procès-Verbal du 11 avril 1933 (Réunion du Comité)

Le camarade Henry
porté comme absent
était présent

Mathieu

Sont présents MM Cart, Dupont, Mathieu, L. Telsa, Billaudet, Wampach, Paris et Lelias; excuse M. Chodan, M. Rouer étant malade, Henry, Jacquot, Billat.
La séance est ouverte à 8h¹⁵ et l'on passe à l'ordre du jour. Lecture du Procès-Verbal de la dernière réunion du comité qui est faite par le secrétaire. Le Président demande à ce que l'on fasse une petite rectification au dit. procès-verbal: pour faire savoir qu'il n'aura pas besoin de dix jours que quatre lui suffiront probablement, après cette rectification le procès-verbal est adopté. Le Président demande à ce que les Membres du Comité donne l'exemple en payant leur cotisation ce qui est fait aussitôt. Le Président donne lecture de plusieurs lettres reçues par lui et émanant de la T.M.E. Il lit ensuite les principaux passages du règlement de l'adite Fédération, après cette lecture l'affiliation de l'U.M. et à la T.M.E. est décidée à l'unanimité des membres présents. Le Président déclare qu'il va communiquer les principaux papiers de nos archives à l'avocat-conseil de la T.M.E. pour qu'il puisse nous donner des instructions au sujet du litige toujours existant avec l'U.C.E.T. On passe ensuite à la discussion et au remaniement du règlement du circuit de régularité. Le camarade ^{Henry} donne la formule pour faire imprimer les carnets de route. Il déclare abandonner ainsi que M. Bykoczinski leur prix qu'il leur revenait du dernier circuit de Warcq-Belval et 50 francs de l'année 1930. Ces prix n'ont jamais pu être donnés en raison de la situation financière du club. Le Comité le remercie très sincèrement. Prochaine réunion du Comité le mercredi 19 avril. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11 heures.

Le Président:

J. Billat

Le Secrétaire:

Mathieu

Seance du 19 avril 1933 (Reunion du Comité)

Sont present M. M. Cart, Mathieu, Abdam, Wampach, Billat, Billaudel, Jacquot, L. Félix, Paris, Lebas, Henry, Dupont. La séance est ouverte à 8h $\frac{1}{4}$ et l'on passe à l'ordre du jour. Lecture du procès-verbal de la dernière réunion du comité est faite par le Secrétaire et est adoptée. Le Président donne lecture d'une lettre de la S. M. E. au sujet du passage en douane. Le Comité donne ensuite mandat au Président de représenter le Club à la réunion de la S. M. E. afin de faire connaissance avec l'édite fédération. La discussion s'engage ensuite sur la moyenne à établir pour le Circuit des côtes, ce qui sera fait pour la prochaine réunion le Président la fera établir à la machine à calculer. Le camarade Félix fait remarquer qu'il faudrait 7 heures pour faire le circuit à une 175 cm³ à raison de 35 kilomètres à l'heure et qu'il arriverait à Chartreville où il n'y aurait plus de contrôle ni personne, à ce sujet il est décidé que les petites cylindres partiront tous ensemble avant les grosses motos à 6h $\frac{1}{2}$ du matin. Prochaine réunion le mardi 25 avril à 20h30. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11 heures.

Le Président

J. Billat

Le Secrétaire

J. Mathieu

Seance du 25 avril 1933 (Reunion du Comité)

Sont présents M. M. Cart, Mathieu, Abdam, Bila, Paris, Wampach, Billaudel, Jacquot, L. Félix, Lebas, Dupont et R. Henry. La séance est ouverte à 8h30 et l'on passe à l'ordre du jour. Lecture du procès-verbal de la dernière réunion est faite par le Secrétaire, est adoptée. Communication par le Président de deux lettres émanant de deux personnes qui assureraient les contrôles de Reethel et Carignan M. Lavenaux assurera celui de Sedan en remplacement de M. Sauvage qui prend part au Circuit. Le camarade Henry

declare qu'il a trouve une personne qui nous prêterait
 sa voiture pour les officiels et la presse cette personne
 se nomme M. Bridoux, le Comité charge Henry pour
 dire à M. Bridoux que nous acceptons et par la même
 occasion le remercier, il reste entendu que les frais essence,
 huile et manger à Vouziers sont à la charge du Club.
 Le Président informe le Comité que la Ville nous accorde
 la bascule pour le pesage des motos prenant part au
 Circuit. Le Président donne un compte rendu de son
 voyage à Metz et declare que la reception qui lui a été
 faite a été très cordiale et dit que nous ne devons pas
 regretter notre affiliation à la T.M.E. car elle patro-
 nera nos épreuves, ce qui est très intéressant car nos
 frais d'organisations seront de beaucoup par exemple
 plus de frais de chronométreurs et ainsi de suite. Le camo-
 rade Félix dit que l'on aurait dû répondre à un article
 paru dans le Petit Ardennais et émanant de l'I.C.A.
 Le Secrétaire fait remarquer que nous ne devons plus
 polémiquer avec l'I.C.A. et que nous devons repar-
 tir sur des bases nouvelles et reorganiser complètement
 notre Club et qu'il vaut mieux être cent motocycliste
 bien entendu et capable de faire quelque chose de bien.
 Le camarade Dupont appuie la declaration du Secré-
 taire qui est dit-il très logique. Le camarade Dupont
 demande la parole au sujet du règlement du
 Circuit des Ardennes, mais celui-ci étant impu-
 ne on ne peut plus rien changer. Les moyennes suivantes
 sont alors établies 175 cm³, 35 km; 250 cm³, 40 km; 350 cm³, 45 km;
 500 cm³, 50 km; afin de limiter la vitesse de certains concu-
 rents et éviter des accidents. Dupont demande à ce que
 chaque motocycliste qui aura, à l'arrivée au contrôle, plus
 de dix minutes d'avance soit pénalisé de 20 points. Cela
 sera dit au départ à chaque concurrent, cette proposi-
 tion n'étant pas au règlement, est adoptée.
 Le camarade Dupont expose ensuite les doléances de
 M. Jener et Moreau qui font remarquer que l'on
 a mis leur nom au bas du règlement du Circuit sans
 les en aviser. Le Président fait remarquer que c'est
 un oubli involontaire de la part du Comité, car quand
 on organise on oublie toujours quelque chose, et fait

remarque que lui a bien été oubliée sur ledit règlement. Enfin le camarade Dupont arrangera l'affaire et excusera le Comité auprès de ces Messieurs. Rocher ne réunira le jeudi 27 avril. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11 heures.

Le Président:

J. Billard

Le Secrétaire:

J. Mathieu

Séance du 27 avril 1933 (Réunion du Comité)

Sont présents M. M. Gars, Mathieu, Billa, Paris, Adam, Wampach, Jacquot, Lebas, J. Felix, et Henry. Excusés Billaudel, et Dupont. La séance est ouverte à 8h30 et l'on passe à l'ordre du jour. Avant de donner lecture du dernier procès-verbal, le Secrétaire demande que désormais à chaque réunion du Comité on nomme un président de séance, afin de ne plus discuter tous ensemble, et que chaque membre quand il aura à poser une demande ou question devra demander la parole au Président. Le Président pour cette séance est le camarade Billa. Le Secrétaire donne ensuite lecture du dernier procès-verbal qui est adopté. M. Gars donne lecture de deux lettres pour informer que les contrôles, pour le cult de régularité, de Vieux et Abontherme sont établis. Le Comité établit la liste des engagés par catégorie pour la communiquer à la presse. Le camarade Henry fait remarquer qu'il ne sera pas possible d'obtenir le concours de la presse locale ces derniers étant tous retenus par une fête quelconque. M. Gars fait remarquer que nous aurons quand même quelqu'un M. Jeunehomme, rédacteur à la Préfecture qui voudra bien assurer la rédaction de l'article à insérer dans la presse locale et même le Cult. Le Comité prend bonne note de la déclaration de M. Gars. Le contrôle de Sonny sera assuré par M. M. Paris et Balhazar, Vouzonville contrôle volontaire d'aiguillage sera assuré par le camarade Billaudel. Le samedi le pesage sera assuré par le Secrétaire et le Trésorier et le camarade Mayard. M. Herbellon, assureur, sera présent au pesage pour faire des assurances le cas échéant.

Avant de finir la séance il est décidé que quelques camarades du Comité se réuniront le samedi soir pour établir les carnets de contrôle et les feuilles pour remettre à chaque contrôle. Prochaine réunion du Comité le mardi 5 mai à 8 h 30. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11 h 1/2.

Le Président:

F. J. J.

Le Secrétaire:

J. Mathieu

Séance du 5 mai 1933 (Réunion du Comité)

Sont présents M. M. Cart, Mathieu, Jacquot, Wampach, Cédam, Billaudel, Jans, Lebas, Maillard, et R. Henry. Excusés L. Félix, malade et Supont. La séance est ouverte à 8 h 1/2. Président de séance Cédam. Lecture du dernier procès-verbal est faite par le Secrétaire et est adoptée. Le camarade Henry demande à ce que l'on fasse insérer dans le journal « Les Cordennes Sportives et Artistiques » une petite annonce de quelques lignes au profit de notre club (adopté). Le Président donne connaissance d'un article à faire paraître dans la presse locale au sujet de l'Inflammation qui a été omis dans le compte-rendu des journaux (unanimement adopté). A ce moment entre M. M. Jenuer et Moreau les deux commissaires sportifs du Club qui avaient été convoqués par le Président à la réunion du Comité d'aujourd'hui. Ces Messieurs demandent à ce que l'on passe à la discussion de la question qui les intéresse ce qui est fait aussitôt. M. M. Jenuer et Moreau nous assure de leur concours officieux dans toutes les manifestations sportives que nous organiserons et qui ne seront pas officielles. Ces Messieurs demandent à ce que l'on leur communique un règlement de la F.M.E. ce qui est fait. M. M. Jenuer et Moreau posent la question suivante: L'U.M.T. étant désormais affiliée à la F.M.E. demandent s'ils auront les mêmes avantages qu'avec l'U.M.T. Le Président leur déclare qu'il va faire le nécessaire auprès de la F.M.E. et que dès que les renseignements lui seront parvenus il leur

communiquera la réponse. M. Moreau et Tervier demande que désormais on leur communique les règlements de nos épreuves le plus vite possible et que l'on n'attende plus le dernier moment ou le jour de l'épreuve pour leur en donner connaissance. Les messieurs déclarent qu'ils seront simplement Commissaires sportifs et qu'ils ne prendront pas part en quelque ce soit et en aucun cas à nos réunions de Comité ni à l'organisation intérieure de notre club. Mais pour aujourd'hui et par exception le Comité examine en présence de ces Messieurs, le règlement de l'épreuve dite des 24 heures d'endurance, organisée par le Club au vélodrome de Charleville. Le Président communique l'ancien règlement du Club, le camarade Henry donne lecture d'un autre qu'il a rédigé lui-même, finalement le Comité adopte un règlement établi avec des articles pris dans l'un et l'autre. M. Moreau fait remarquer qu'il n'est pas partisan de faire tourner les hommes sans aucun arrêt et qu'il faudrait prévoir un petit repos dans le cours de la nuit, car faire tourner sans arrêt pendant 24 heures est trop dure et l'on risque des accidents. Le Secrétaire lui fait remarquer que si l'on prévoit un arrêt on retombe dans l'ancienne formule de M. de Hall et dit qu'un concurrent fatigué ou indisposé s'arrêtera bien de lui-même et à ce sujet M. Cart interviert en disant que si la ville nous a donné le Stade c'est pour que l'on y fasse du sport pur et non des affaires commerciales. Le Comité adopte la formule tourner sans arrêt. Le prix des places sera percus pour la Bode samedi de 18h à 24h: prix unique 3^{fr} dimanche matin jusqu'à midi 3^{fr} - à midi évacuation du stade - de midi 1/2 à 18h petite tribune 4^{fr} grande tribune 6^{fr} pourtour 4^{fr} - carte permanente 16^{fr}. Prochaine réunion le mardi 4 mai. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à minuit.

Le Président:

J. Bille

Le Secrétaire

J. Mathieu

15

Seance du 9 mai 1933. (Reunion du Comite)

Sont presents M M Bart, Mathieu, Jacquot, Wampach, Billaudel, Bellat, Paris, R Henry, Lebar et Mayard. Excuses M M L Felix et Adam étant malades et Dupont. La seance est ouverte a 8h30. President de seance Wampach. Lecture du dernier proces-verbal est faite par le Secretaire est adopte. M. Herbillon, assureur, étant present le Comite discute la modalite de l'assurance pour les 24 heures d'endurance. Les careurs auront assure au tiers et entre eux par une assurance que le club paiera (adopté). Le Secretaire fait remarquer a M. Herbillon, que dorénavant il ne devra plus faire de police d'assurance a prix reduits aux personnes n'étant pas affiliés au club, et en même temps que l'établissement de la police d'assurance, il fera remplir un bulletin d'adhésion du Club et remettra en même temps la carte de membre et que sur la police il devra toujours mettre la mention valable tous les ans. Lecture d'une lettre de la Maison Magnat-Lebon informant le Club que cette maison nous offre un service de fumure pour une de nos compétitions est faite par le Secretaire. Les camarades Lebar et Jacquot font part des doléances d'un marchand de motos au sujet d'une annonce parue dans le Petit Bretonnais après le circuit de regularité; et font remarquer que ce marchand n'est pas content, a manifesté le désir de ne plus nous aider. Le President fait alors remarquer que si l'annonce en question est parue c'est que plusieurs membres du Comite lui ont fait remarquer que ce n'était pas logique d'empêcher les marchands de motos qui nous aident de faire de la reclame. Le President fait encore remarquer que dans le dernier règlement du circuit de regularité, il y est prévu une amende de 500 francs pour tout marchand faisant de la publicité, mais que ce règlement est l'œuvre de l'U.M.T. et que maintenant que nous ne sommes plus affiliés à l'U.M.T. qu'il n'y a plus de raison d'en tenir compte c'est pour qu'on laisse aux marchands de motos à faire de la publicité mais sous leur entière responsabilité. Les camarades

Lebas et Jacquot prennent acte de cette déclaration et disent qu'ils verront le marchand en question pour lui donner les explications ci-dessus. Le Président (Laut) déclare qu'il a vu M. Masan qui lui a parlé de M. Demangel, garagiste, à Chauleville, qui pourrait assurer le ravitaillement des 24 heures. Le Président (Laut) veut ce monsieur pour s'arranger avec lui. Le camarade Mayard mettra une petite baraque pour abriter les huit hommes chargés d'assurer le contrôle des tours pendant les 24 heures. Le Président (Laut) donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de l'Est et nous demandant de participer à une Commission d'élite de sécurité qui va se fonder, le Comité accepte en désignant le Président (Laut) pour assister aux travaux de cette commission et de lui nommer des suppléants en cas où il ne pourrait y assister. qui sont le vice-président et le secrétaire (adjoint). Prochaine réunion le Vendredi 12 mai. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à minuit.

Le Président:

J. Billaudelle

Le Secrétaire

J. Mathieu

Séance du 12 mai 1983 (Réunion du Comité)

Sont présents M. M. Bart, Mathieu, Adam, Jacquot, Billaudelle, Wampach, Mayard, Laut, R. Henry, Excusés - L. Felix, Billat et Dupont. La séance est ouverte à 20h 30 sous la présidence du camarade Billaudelle. Lecture est faite du dernier procès-verbal qui est adopté. Le camarade Henry demande si dans le règlement des 24 heures il est prévu un silence et il fait remarquer que si le silence est prévu il n'est pas possible de rouler avec cet engin le moteur chauffant trop. Le Président, M. Bart, lui fait remarquer que cette clause n'a jamais été inscrite au règlement, mais qu'il y a probablement eu confusion avec l'usage de l'huile de voir que elle est interdite. Le Président (Bart) rend compte de son entretien avec M. Demangel, garagiste, qui doit nous fournir la quantité d'essence et d'huile nécessaire ainsi qu'un

x. accepté

gonfleur et un vulcanisateur en cas de réparation. Le Mon.
sieur a de plus offert de faire disputer des sprints. M. Cart
rend compte de l'entretien qu'il a eu avec M. Koub au
sujet de l'éclairage du vélodrome - coût 1500. M. Kou-
bet lui a proposé de faire tourner un motocycliste le
vendredi soir afin de remédier au défaut d'éclairage
(accepté). M. Cart donne un léger compte-rendu de l'en-
retien qu'il a eu lui et le Secrétaire, chez M. Balon
président de l'association commerciale et industrielle
au sujet d'une fête à donner avec notre collaboration
le 31 Juillet, au Stade, participation à la recette (adopté).
Cette association donnera pour notre épreuve des 24 heures
une prime à faire disputer en sprint. Le Comité établit
ensuite la liste des prix à distribuer pour la ronde.
Le camarade Jaquet dans un esprit sportif met sa
moto à la disposition du camarade Mayard pour
faire les 24 heures afin de mettre un engagement en plus
avec une marque différente afin que l'on ne puisse
dire que cette ronde est une affaire commerciale. Le Comi-
té remercie bien sincèrement le camarade Jaquet
et s'engage en cas d'avance grave à faire les répara-
tions nécessaires (adopté).

Réunion le lundi 19 mai - plus rien n'étant à
l'ordre du jour la séance est levée à 11h 1/2.

Le Président:

Le Secrétaire:

J. Billat

J. Mathieu

Séance du 19 mai 1933 (Réunion du Comité)

Sont présents M. Cart, Mathieu, Jaquet, Paris,
Adam, Billat, J. Henry, Wampach, Mayard, L.
Félix, et Dupont. La séance est ouverte à 8h 30.
Lecture est faite du dernier procès verbal qui est
adopté. Président de séance L. Félix. M. Cart
donne lecture de la correspondance qu'il a reçue
de la F.M.E. et qui nous annonce pour notre can-
se de Saint-Laurent un lot de concurrents. M. Cart
propose d'aller au devant d'eux, à quelques membres
du Comité (adopté). Le Président (Cart) donne

lecture du contrat du gaz pour l'éclairage du vélodrome et déclare qu'il faut un cautionnement de 200 francs mais qu'il ne peut les avancer, car dit-il, ayant déjà avancé passablement d'argent il ne peut plus le faire maintenant. Le camarade Henry avança au Club les 200 francs en question, ce dont le comité le remercie (adopté). Le camarade Dupont fait la proposition suivante: que les femmes des membres du Comité soient exemptées de payer leur entrée dans toute la réunion que nous organiserons (adopté). On passe ensuite à l'établissement de la liste des concurrents et au règlement des diverses formalités restant à faire pour la ronde des 24 heures. Prochaine réunion le 23 mai. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11h 1/2.

Le Président.

Le Secrétaire:

53.866

J. Mathieu

Séance du 23 mai 1938. (Réunion du Comité)

Sont présents M. M. Cart, Mathieu, Jaquet, Dupont, Adam, Bellaudel, Wampach, L. Felix, R. Henry, Burguin, Mayard. Excuses M. Bellat. La séance est ouverte à 8h 30. sous la présidence du camarade Dupont. Le camarade Henry présente Burguin pour faire partie du Comité (adopté). La discussion s'engage au sujet de la course de côte de Saint Laurent. M. Cart a demandé à l'AS et les baniers pour clôturer la côte, qui nous les ont accordées. Une modification est apportée au Règlement de la Course de Côte: deux catégories 1^{re} Catégorie Sport qui comprend les motos munies de moteur à culbuteurs - 2^{me} Catégorie tourisme motos munies de moteur 2 temps et elle munies de moteurs à soupapes latérales - (adopté). Le camarade Henry fait remarquer à M. Cart qu'il n'est pas à l'heure pour donner le départ de la ronde de 24 heures. M. Cart lui fait remarquer que par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

il lui était impossible d'être là. Le Comité prend note des explications de M. Bart. Le camarade Dupont propose qu'une commission spéciale pour l'attribution des prix des coureurs soit créée, mais à condition que dans cette commission il n'y ait pas de concurrent qui ont ou auront fait les épreuves (adopté). Prochaine réunion le 30 mai. En fin de séance et au moment de partir le camarade Jaquot donne sa démission de membre du Comité. Les membres présents n'acceptent pas la démission mais lui font remarquer que s'il n'accepte pas la démission il ne sera pas au Réunion du Comité au mois prochain et sera considéré comme démissionnaire. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11 heures.

Le Président

§ 3:116

Le Secrétaire:

Mathieu

Séance du 30 mai 1933 (Réunion du Comité)

Sont présents M. Bart, Mathieu, Billat, Adam, R. Henry, Wampach, Mayard, Curquin, L. Félix, Charvet et Dupont. Excusés: Billandel, malade. Lecture est donnée du dernier procès-verbal qui est adopté. Le Président donne lecture de diverses lettres reçues par lui. Le camarade Lebas donne par écrit sa démission de membre du Comité et de Membre actif du club. Le Comité l'accepte. Le camarade Henry propose au Comité d'infliger une amende de 200 francs à Lebas pour avoir fait publier dans un journal local une redame mensongère qui consistait à se déclarer 1^{er} dans une catégorie (touriste) alors qu'il avait couru en sport. Le Comité repousse le principe de l'amende mais fera paraître dans la presse un avis rectificatif pour rétablir les faits à leur juste valeur. Le Comité renouvelle plusieurs membres du Comité à savoir: Vos en place de Lebas; Charvet en place de Taus; et Nivélet. Une commission pour la répartition des prix est décidée: en font partie M. M.

Cart, Adam, Mathieu, Billat, cette communion
se reunira le jeudi 1^{er} juin a 8 heures. Plus rien
n'étant a l'ordre du jour la séance est levée a
11 heures.

Le Président

53.10.33

Le Secrétaire

J. Mathieu

Séance du 19 octobre 1933 (Réunion du Comité)

Sont présents M. M. Cart, Dupont, Mathieu, Guéret,
Adam, Henry Raymond, Pellaudel, Billat, Mayard,
Wampach, Vos, Burguin, Charnet.

Étaient présents à cette Réunion M. M. Herbillon et
Guilbert, absents. La séance est ouverte a 8 h 30 et
l'on passe à l'ordre du jour. Le Secrétaire donne lecture
de du dernier procès verbal qui est adopté, sans obser-
vations. Le Président prend la parole et explique en
quelques mots le but de cette réunion. Cette réunion
dit il a été provoquée par le Secrétaire qui avait eu
des offres de M. Guilbert, absent, puis il lit ensuite
les conditions de ce dernier. Dans l'ensemble de ce contrat
les clauses sont à peu près les mêmes que celles de
M. Herbillon, sauf la clause y ajoutée la somme de
570 par an. Le camarade Dupont demande aux
Membres du Comité ce qu'ils en pensent, ces derniers
trouvent la proportion intéressante. M. Herbillon
intervient alors et demande à ce que l'on lui
donne un délai de huit jours de manière à
présenter sa compagnie pour savoir s'il pourra
obtenir les mêmes avantages (adopté).

Le Comité passe ensuite à l'élaboration du calen-
drier sportif pour 1934 qui est établi comme suit
1^o Circuit de Régularité des Ardennes (dimanche
6 mai) avec divers changements 1^o prolongement sur
que Guet - 2^o un contrôle signature à Charleville. 3^o
de Vouziers franchir par le Chemin et Sedan le parcours
par Novant étant par trop mauvais; suppression de
1 heure d'arrêt à Vouziers. (adopté)

2^o 24 heures d'endurance au vélodrome - qui auront